

Natura 2000 et manifestation sportive

Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau de sites naturels les plus importants. La préservation des espèces protégées et la conservation des milieux visés passent essentiellement par le soutien des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

Le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux et de sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces.

Chaque organisateur sportif est tenu d'évaluer en amont les incidences que pourrait provoquer la manifestation sportive sur l'environnement et de mettre en place des mesures visant à éviter ou réduire ses impacts.

Pour la conservation des milieux naturels et la tranquillité des espèces, merci de respecter les règles suivantes :



Ni bruit,
ni dérangement



Ni cueillette,
ni prélèvement



Pas de déchet



Pas de feu



Ne pas stationner en dehors
des espaces prévus



Ne pas déranger la
faune sauvage



Chien en laisse



Ne pas sortir des
sentiers



Camping interdit



En profitant de votre évènement sportif merci de respecter ces règles afin de protéger les milieux naturels ainsi que les espèces. Le non-respect de ces règles peut conduire à des sanctions auprès de la personne ne les ayant pas respecté ou auprès de l'organisation.



Direction départementale
des territoires